**CAFE CITOYEN DU 4 FEVRIER 2023**

Il a eu lieu au restaurant Le Baribal à St Hilaire, à la place de l’ex mairie de St Pancrasse (problème de clés), comme c’était prévu. La séance a donc débuté un peu plus tard, compte tenu du changement, et nous n’avons pas pu aborder les questions diverses dans le temps imparti. Nous avons donc discuté, uniquement, des **actions que nous pourrions collectivement mener pour soutenir nos commerces et services locaux.**

12 personnes étaient présentes, parmi lesquelles des représentants d’associations (ADEPAL PPR / GRAND TETRAS), des habitants des hameaux (dont des commerçants) et 3 élus.

Les problèmes rencontrés par les commerçants (et les loueurs de gîtes) du Plateau sont la conséquence des intempéries et dégâts subis par le funiculaire et la fermeture de la station de ski de St Hilaire, mais aussi de la baisse, pour certains habitants de leur pouvoir d’achat. Des commerces du plateau ont vu leur chiffre d’affaires diminuer de 70%.

Que peut-on faire pour les aider ?

* Faire un état des commerces en difficulté, en informer la population par le biais des médias communaux et l’inciter à favoriser ses achats dans les commerces locaux,
* Créer un fond de solidarité,
* Les faire travailler de préférence à d’autres commerces de la vallée,
* Création de 2 banderoles « sauvons nos commerces » à afficher aux entrées de la Commune,
* Baisse de loyers des locaux de commerce (proposition de la Com Com, en échange de la remise de « l’intégralité des comptes de résultat »),
* Gratuité des baux pendant un certain temps ?
* Organiser une fois par semaine (ou plus) le transport d’habitants des 3 hameaux, en mini-bus, au marché du mercredi ou pour effectuer d’autres achats, ou autres formalités (administratives, poste, santé…) ?
* Publicité pour amener plus de touristes sur le plateau.
* Panneau indiquant, à l’entrée de la commune, la liste des commerces locaux.

Un participant demande pourquoi certains commerces sont subventionnés et d’autres non ?

Une élue répond que les commerces subventionnés bénéficient de contrats signés au cours d’une précédente municipalité et que l’actuelle municipalité ne peut les changer malgré sa volonté de respecter l’égalité entre commerces.

Un participant revient sur l’idée d’acheter un mini-bus par la Commune, et d’effectuer (avec des bénévoles ?) un service de transport de personnes entre hameaux, certains jours. La livraison de courses entre hameaux pourrait aussi se faire, par ce moyen.

Une élue répond que ce serait possible d’acheter un véhicule, ou de l’emprunter par le système d’autopartage (libre-service), mais la mairie ne peut engager un chauffeur, les frais de personnels étant déjà trop élevés.

Un participant désire évoquer le fonctionnement du café citoyen. Le fait qu’il y ait un ordre du jour ne permet pas, par manque de temps (comme aujourd’hui par exemple) d’évoquer les questions diverses.

Il propose qu’un mois sur deux le café citoyen soit ouvert à tous sujets voulus par les habitants, à tous problèmes qu’ils veulent exposer.

Les élus et les participants présents donnent leur accord. Ils proposent, par ailleurs, que les cafés citoyens aient lieu, dans un CAFE, dans chacun des hameaux, à tour de rôle.

**LE CAFE CITOYEN du 4 mars 2023 aura pour sujet : LA COMMUNICATION MUNICIPALE. Il aura lieu à St Pancrasse. A confirmer.**

**En avril, conformément à la nouvelle règle, il sera ouvert à toutes les questions des habitants. Le lieu est à établir.**

**METEO DE LA SEANCE** : Bonne, ensoleillée, et rêveuse…

*Le café citoyen sert à rétablir des lieux publics d'expression où tous les citoyens peuvent se retrouver pour discuter librement ; la séance de ce jour était un exemple réussi.*